



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 février 1997

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 17 Février 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 3 Mars 1997

Signalétique des équipements - Harmonisation et charte graphique

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU,
M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU,
Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY,
M. Gérard NEBAS, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS,
Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT,
Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT,
Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE,
M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN,
Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Jean PILLET.
Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

Excusées :

Conseillers :

Mme Annie COUTUREAU, Mme Christiane ROUSSELLE

Madame Marie-Josèphe SOULISSE, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Contrairement à la signalisation qui est réglementée, codée et réservée aux informations d'itinéraires essentiellement voire de chantier, la signalétique objet de la présente délibération, permet d'identifier les constructions, les équipements et donc de repérer les institutions. Elle mérite donc une attention particulière dans la mesure où elle facilite le repérage des différents services rendus aux utilisateurs.

L'inventaire photographique de la signalétique des équipements municipaux de notre commune révèle une très grande hétérogénéité. Elle résulte essentiellement de l'ancienneté des panneaux conçus selon les normes en vigueur à l'époque.

La délibération qui vous est proposée a pour objet d'harmoniser la signalétique de l'ensemble de nos équipements par l'adoption d'une charte graphique qui fixe :

- la hiérarchie des informations à donner
- les codes typographiques et chromatiques
- l'utilisation de notre logotype

Cette mesure permettra de mieux gérer l'image globale de la Ville et surtout de rendre plus tangible aux yeux des Niortais l'action du Conseil municipal.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- adopter la charte graphique annexée qui vous est proposée.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjointe Déléguée

Marie-Josèphe SOULISSE